

10 ans de RGP

11 moments de dialogues

en bref

Nous vous convions ici à la découverte du contenu des rencontres provinciales¹ qui ont été organisées par le Service de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la préparation du dixième anniversaire de la publication du Rapport Général sur la Pauvreté.

Luca Ciccia,
15 août 2005.

Après 10 ans de « Rapport Général sur la Pauvreté » (RGP), le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale va donc présenter un rapport bisannuel en décembre 2005 dans le but de dégager « des propositions pour améliorer les politiques, ceci dans une perspective d'éradication de la pauvreté par l'accès aux droits fondamentaux. Le rapport bisannuel a donc pour objectif principal l'aide à la décision politique : il relève des problématiques, des difficultés éprouvées sur le terrain ; il attire l'attention sur les effets pervers de certaines politiques et pointe des bonnes pratiques ; il propose des mesures concrètes qui visent à améliorer la situation vécue sur le terrain et les politiques en vigueur ; il pointe des politiques à évaluer, des questions d'évaluation ; il lance des pistes de réflexion. (...) Le rapport est remis à la conférence interministérielle. Les gouvernements des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral sont tenus d'en débattre.»²

L'enjeu est donc de taille pour tous ceux qui se préoccupent de l'exclusion. Si nos gouvernements attachent autant d'importance à ce rapport bisannuel qu'à ceux du Conseil Supérieur de l'Emploi³, la pauvreté sera la

première des priorités politiques et médiatiques pendant quelques mois et, rêvons, relèguera ainsi le débat sur les fins de carrières au second rang.

Les dialogues organisés par le Service de lutte contre la pauvreté se sont construits sur base thématique (8 thèmes) et géographiques (10 provinces et Bruxelles-région). Essayons de mettre à jour les grandes « tendances » sans oublier les spécificités qui, selon les provinces, sont apparues. Nous ne traiterons pas ici le thème de la justice puisque nous en parlons par ailleurs⁴.

1. La famille

La thématique de la famille est sans doute la plus difficile à aborder séparément des autres. La famille c'est aussi son logement, ses soins de santé, son accès à la culture, à l'éducation, ou encore ses « frais de base ». « Il faut soit que les frais de base d'un ménage diminuent, soit que les revenus augmentent. Les frais de base d'un ménage comme le loyer, l'électricité, le gaz, l'eau, la télévision... sont très chers en Belgique et ne cessent d'augmenter »⁵. La problématique du placement et de l'accompagnement des enfants dans leurs familles fut l'une des préoccupations soulevées par le RGP. On l'a notamment retrouvée en Brabant flamand. Ont aussi été rappelées les carences des politiques de l'accueil de l'enfance dont les effets se font sentir sur les « pauvres ». La « famille » renvoie aussi au débat sur la personnalisation/individualisation des droits sociaux. On citera F. Langenus du CPAS de Malines : « Un isolé touche une

(1) Les résultats de ces rencontres ont été repris dans « Mémoires de 11 moments de dialogue » édité par le SPF Intégration Sociale.

(2) Lance Débat, Service de lutte contre la pauvreté, pp. 202-203.

(3) Conseil Supérieur de l'Emploi (CSE) = organe officiel dépendant du ministère de l'emploi. La terminologie utilisée – Supérieur, Conseil – consiste à les faire passer pour neutres, indépendants et scientifiques, alors qu'ils ne sont que le reflet des rapports de force politiques, en faveur « du monde des entreprises ». Le CSE peut donc se définir comme le fossoyeur de notre système de sécurité sociale vu son rôle dans la justification de la chasse aux chômeurs, dans « l'activation » des chômeurs âgés, ainsi que dans l'abaissement futur des pensions par le biais de l'allongement de la carrière. Citons aussi la suppression programmée des prépensions, ou à la diminution des rémunérations liées à l'âge...

(4) Voir l'article « Justice et pauvreté », page 32.

(5) Flandre occidentale ; localabora.

allocation plus élevée qu'un cohabitant. Pourquoi quelqu'un déclarerait-il dès lors qu'il cohabite ? (...) Alors qu'en fait, (...) la famille est un levier important contre la pauvreté. » Mais la famille c'est aussi... l'écart global des salaires qui est encore de 25% en faveur des hommes tandis que les femmes assument encore 80% des tâches domestiques.

2. L'aide sociale

C'est le groupe de travail qui rencontra le plus de succès, entre l'urgence sociale, les candidats réfugiés déboutés, les colis alimentaires ou le rôle parfois contesté des CPAS. Tous s'accordent pour dire qu'il faut relever le « revenu de base décent » (RIS), et aussi, très logiquement, les salaires minimums. Il faut aussi « rendre le guichet du CPAS plus accessible ». Les politiques de mises à l'emploi et de réinsertion par le CPAS ne font pas l'unanimité. Ainsi à Namur : par leur rôle d'écoute mais aussi de contrôle, les CPAS engendrent désormais la méfiance des publics ciblés. « Nous sommes obligés de mendier nos droits. Un ticket pour le cinéma, un autre pour le théâtre, un troisième pour que nos enfants puissent faire du sport... Il faut des tickets pour tout. Nous sommes plus fiers que ça ! ». Et en conclusion on a pu entendre : « Si je devais résumer cette matinée, je constate une profonde rupture entre le monde de la pauvreté et les mondes sociaux censés venir en aide aux personnes les plus fragilisées. J'espère à l'avenir voir apparaître une plus grande reconnaissance de la dignité humaine plutôt que des contrôles accrus ». Voilà qui nous conforte dans notre combat qui commença lors de la réforme du minimex.

C'est le même état d'esprit qui se dégage des priorités établies à Namur : « Etablir un lien avec le pouvoir politique pour que les mesures prises ne fassent pas pire que mieux. Nous souhaitons donner du sens à l'aide, diminuer la solitude et les contrôles en établissant un dialogue perpétuel incluant notamment les immigrants ». Il est aussi demandé à Liège que se mette en place un service fédéral unique des CPAS qui prendrait en charge 100% de leur financement.

3. La santé

Comme le dit très justement Viviane Demortier du Brabant wallon, « la santé n'est



pas seulement l'absence de maladie. C'est, entre autres, une attention particulière à maintenir l'accès à l'assurance maladie, au logement, à la formation ». On entendit aussi S. Verbeek (Anvers) qui fixa ce que devaient être « nos priorités : des soins de première ligne plus accessibles, (...), adapter le régime de remboursement et de maximum à facturer aux revenus les plus bas et développer les soins de santé mentale ambulants ». Comme pour avertir nos politiques avant que le débat sur les fins de carrière ne fasse trop de dégâts, le docteur Berghmans (observatoire de la

santé du Hainaut), demande d' « élargir le terme de pauvreté. Celui-ci ne désigne plus uniquement les personnes en difficulté mais il touche également les pensionnés et les personnes aux revenus insuffisants ». Sur la question de l'accessibilité des soins de qualité on citera R. De Boeck du Limbourg : « Nous mettons sur la table une revendication classique : des soins de santé (y compris de santé mentale) financièrement abordables, ce qui concerne donc les médicaments, les consultations (également chez les psychologues et le psychiatre), les frais d'hospitalisation et de séjour en maison de repos. Nous proposons de tenir compte des revenus et du passé des personnes. (...) Les personnes démunies veulent avoir à l'avance une idée de ce que leur coûtera l'ensemble des frais d'hospitalisation. » Mais l'inaccessibilité des soins n'est pas toujours que financière... « Il faut remplir 101 paperasses pour pouvoir bénéficier de tarifs réduits en matière de soins de santé. Les lettres de la mutuelle sont rédigées dans un jargon incompréhensible. »

4. Le travail

Sur ce thème comme pour les autres, peu de surprises et malheureusement, peu de bonnes nouvelles... RGP ou pas, rien n'a empêché que plus d'un quart des bruxellois vivent dans un ménage où aucun travail rémunéré n'est exercé ! Beaucoup de choses ont été dites sur la situation de l'emploi ou le manque d'emplois de qualité. Des réactions se sont aussi fait entendre sur les réponses politiques apportées au problème du chômage qui se résument à relever le taux d'emploi et à agir sur « l'employabilité » des sans-emploi. Le problème est connu. Relever le taux d'emploi en multipliant les temps partiels, les intérim, ce n'est pas créer de l'emploi. Activer les sans-emploi par le biais de « contrôle renforcé », ne peut pas non plus être considéré comme une mesure favorisant la création d'emplois de qualité.

Pour lutter contre la pauvreté, tout a été fait en direction des sans-emploi. N'est-ce pas au tour des entreprises de faire des efforts ? C'est ce que demande L. Horemans (Anvers) : « Comment un chômeur peut-il s'adapter au

marché de l'emploi ? N'est-ce pas au marché de l'emploi de s'adapter ? Qui est au service de qui ? C'est peut-être le système qu'il faut activer et pas les chômeurs. » Dans le Limbourg, on a pu entendre des sans-emploi rappeler que le travail représente pour eux bien plus qu'un salaire. Il fut aussi question de promouvoir davantage l'économie sociale, de mieux prendre en compte le travail non rémunéré, etc. A Liège, on exigeait en priorité pour ce thème de revoir le monde de l'emploi en axant plus sur la répartition équitable des richesses... On est bien au cœur de ce qui nous occupe ! En 1994 déjà, le RGP nous disait que : « La pauvreté est le résultat de l'inégalité d'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, de l'inégalité de redistribution des richesses ».

5. Le logement

Le problème des charges locatives qui pèsent sur les locataires fut au centre des débats. Ainsi à Anvers, où quelqu'un se plaignait de ce que son loyer augmenta de 2 % tandis que ses charges augmentèrent de 11 % ! Dans le cas des logements sociaux, il fut demandé que chacun puisse avoir une idée la plus exacte possible des frais totaux engendrés par la location et les charges locatives. On porta aussi l'attention sur les sans-abri : personne ne comprend pourquoi il faut attendre 6 mois de rue pour obtenir un logement social ! « N'est-il pas suffisamment grave de devoir vivre un mois dans la rue ? »

Face à la piètre qualité de nombreux logements et à la hausse des loyers, il est proposé un certificat de conformité pour tout logement mis en location, un contrôle des loyers, la construction de nouveaux logements sociaux, etc. Un exemple concret : à Ostende, on compte 11,1% de bénéficiaires de revenu d'intégration pour 7,4% de logements sociaux. Rien de nouveau depuis 10 ans... En ces temps d'inflation du coût du loyer, la question du logement reste plus que jamais cruciale dans la lutte contre la pauvreté. Même en Brabant flamand, province la plus riche de Flandre, il existe encore 4,69% des maisons qui ne disposent pas d'eau courante, de bain, de douche ou de toilette avec chasse d'eau.

6. L'éducation

L'école reste malheureusement plus souvent une machine à exclusion qu'un moyen de promotion sociale. La faute aux réseaux pour certains. La faute aux coûts de l'école pour les autres qui rappellent le droit à la gratuité de l'enseignement. Certains évoquent le cas d'écoles qui vont jusqu'à appliquer « *délibérément des frais élevés afin de ne pas attirer d'enfants de milieux défavorisés ou étrangers.* » Le Luxembourg propose de « *créer des bourses scolaires ou des chèques enseignement pour les élèves en retard. L'argent servirait à payer les manuels scolaires par exemple. N'oublions pas que ce sont les cerveaux qui forment la richesse de notre pays.* » Et les auteurs de *Mémoire de 11 moments de dialogue* d'ajouter : « *Comme l'écrivait Victor Hugo : ouvrir une école, c'est fermer une prison* ».

7. La culture

L'accès à la culture n'est pas encore des plus évident pour les plus précaires. Malgré quelques initiatives comme les fameux tickets « article 27 » qui donnent droit à des séances de théâtre, cinéma, concert, musée à moindre prix. Mais aussi positives que soient ces mesures, la logique du ticket de rationnement ne peut être une solution durable et structurelle contre la pauvreté... Les tickets, c'est bien, mais des allocations plus élevées, c'est tout de même mieux ! On relèvera ici le débat sur le thème de la culture qui eut lieu au Brabant wallon : « *S'il est indéniable que les mesures prises dans le domaine culturel après la parution du rapport 94 (article 27, subsides octroyés aux CPAS...) étaient perçues comme une avancée remarquable, les acteurs culturels restent cependant convaincus que cette ouverture en faveur du droit à l'épanouissement personnel et social des personnes précarisées nécessite une attention et un soutien à long terme. L'article 23 de la constitution établit d'ailleurs la culture comme un droit fondamental. A l'heure où les Etats généraux de la culture battent leur plein, la question de savoir quel modèle culturel mettre en place était dès lors parfaitement d'actualité* ».

8. En guise de conclusion

Ce *Mémoire de 11 moments de dialogue* n'est évidemment pas une fin en soi. La véritable bataille contre la pauvreté commencera lorsque les Politiques devront s'emparer du rapport bisannuel. Nous serons évidemment présents pour relayer toutes nos préoccupations (voir encadré ci-dessous).

D'ici là, je vous laisse méditer sur ces quelques lignes extraites de « La misère et nous » : « *La misère est là, à côté de nous ; on peut la nier, on peut l'oublier, car on la connaît mal, et elle s'exprime peu. Mais elle existe. (...) Elle n'atteint pas seulement des êtres dans leur vie matérielle, ce qui serait déjà très grave, mais elle (...) nie l'homme, elle le détruit. (...) Il faut que cet état de fait change : dans ce monde, riche à l'excès, la misère est plus inacceptable qu'elle ne l'a jamais été.* »

L'auteur est un chrétien « engagé » qui fut publié chez Grasset en... 1935. Bien plus de 10 ans donc que l'inacceptable est accepté. Pour combien de temps encore ?

Donnez-nous votre avis pour le 15 septembre !

La note de travail qui servira de base au Rapport qui sera présenté en décembre peut être téléchargée sur notre site <www.asbl-csce.be>.

Si vous voulez nourrir la contribution du Collectif à ce rapport, merci de nous envoyer vos remarques à <info@asbl-csce.be> avant le 15 septembre.